

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Adhésion**

La participation aux ateliers et stages implique d'être adhérent à la Boîte-Mondes. Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 15 €.

Pour les ateliers annuels, tout nouvel élève a droit à un cours d'essai. Si l'élève s'inscrit à l'issue du premier cours, il s'engage à régler le montant total des ateliers. Si l'élève ne poursuit pas, le montant de l'adhésion est conservé par la compagnie.

### **Modalités de règlement**

La totalité des ateliers est à régler en début d'année. Un échelonnement de paiement sur plusieurs mois est possible, en 3 fois (3 chèques en début d'année avec la date d'encaissement indiquée au dos). Tout trimestre commencé est dû en intégralité.

L'engagement et l'inscription se font pour l'année complète.

Pour les stages, le montant total sera demandé en début de stage.

### **Assiduité**

L'élève s'engage à suivre les cours régulièrement et à prévenir en cas d'absence par mail, sms ou appel. L'absence à un cours ne donne pas lieu à remboursement. Après trois absences non justifiées, la place de l'élève ne lui est plus garantie. Les parents s'engagent à signaler au professeur au plus tôt les absences dues à des classes vertes, voyages scolaires etc...

### **Spectacles / représentations publiques**

Le contact avec le public est un élément important de la formation. Dans la mesure du possible une présentation du travail ou un spectacle sont donc toujours envisagés et peuvent nécessiter des répétitions qui peuvent sortir du cadre des horaires habituels (autre soirée ou travail en week-end).

L'élève s'engage à respecter le calendrier qui est communiqué au moins un mois à l'avance.

**Nous demandons aux élèves de laisser les téléphones et tablettes dans leurs sacs, leur usage sera désormais interdit pendant les cours.**